

1968

Nomination du Père Joseph Eigenmann Supérieur du Séminaire du Congo — (10-X-1869)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Nomination du Père Joseph Eigenmann Supérieur du Séminaire du Congo. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1869 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

NOMINATION DU PÈRE JOSEPH EIGENMANN
SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DU CONGO

(10-X-1869)

SOMMAIRE— *Le Père Eigenmann reçoit tous les pouvoirs attachés à la charge de Supérieur du Séminaire du Congo.*

Nous Louis Ignace Schwindenhammer, Supérieur Général de la Congrégation du St. Esprit et St. Coeur de Marie,

En vertu des facultés que nous donnent nos Saintes Règles, nommons, pour trois années, le R. P. Joseph Eigenmann, Supérieur de la Maison fondée par nous à Santarém en Portugal, comme Séminaire du Congo et autres possessions portugaises d'outre-mer, et lui conférons par ces présentes tous les pouvoirs attachés à cette charge d'après nos Constitutions, avec la faculté de nous représenter et de traiter en notre nom, auprès des autorités ecclésiastiques et civiles, de tous les intérêts concernant le Séminaire et la Mission du Congo en Portugal. //

Donné en notre Maison-Mère, le jour de la Fête de la Maternité de la Sainte Vierge, 10 octobre 1869.

s) *Schwindenhammer*
Sup. Gén.

AGCSSp. — Boîte 462.